Un cas de SCARLATINE a été signalé

Infos

- La scarlatine est une infection due au streptocoque qui intervient surtout chez l'enfant de 3 à 10 ans, par cas isolé ou par épidémie. La maladie entraîne une fièvre élevée, une langue rouge, des ganglions, une angine et une éruption (pas toujours visible).
- Cette maladie, habituellement bénigne, peut entraîner des complications, ce qui justifie un traitement par antibiotique.
- La transmission se fait par voie aérienne lors de la toux ou des contacts directs étroits avec une personne malade.
- La maladie se déclare au bout de 1 à 3 jours.
- Les personnes malades non traitées peuvent transmettre la maladie pendant 3 semaines. Sous traitement adéquat, le malade n'est plus contagieux au bout de 24 heures.

Mesures à prendre par le directeur de l'école

- 1. Informer les parents d'élèves de l'existence de cas de scarlatine dans l'école.
- 2. Conseiller aux parents de conduire leur enfant s'il est malade chez leur médecin traitant en lui signalant l'existence de cas de scarlatine dans l'école.
- 3. Eviction scolaire des enfants malades jusqu'à guérison clinique avec certificat médical attestant de la prise d'une antibiothérapie adaptée.

Mesures inutiles

- 1. Le prélèvement de gorge systématique des enfants non malades est inutile.
- 2. La désinfection des locaux et la fermeture de l'école sont inutiles.

Le médecin inspecteur de santé publique